

EDITO

Nous engageons cet exercice 2015-2016 dans un contexte sensiblement modifié, tant par les élections municipales tout d'abord, puis par le renouvellement des Conseils Généraux, devenus Conseils Départementaux (et paritaires), et demain par les élections régionales. Toutes ces élections entraînent évidemment des modifications importantes dans notre réseau de partenaires élus.

Mais ce n'est pas là la seule modification. En effet, au cours des derniers mois de 2014 et des premiers mois de 2015, nous avons dialogué avec nos partenaires afin de mener une action significative pour l'égalité des territoires, action que nous vous avons présentée plusieurs fois dans les précédents numéros.

Après plusieurs réunions, cette démarche a abouti à notre rencontre de La Rochelle, au compte-rendu de laquelle nous consacrons l'essentiel de ce numéro. Mais le plus difficile reste à faire : nous devons maintenant engager la mise en place et le développement d'une série d'expériences dans les Départements les plus désertifiés en matière de cinéma afin de vérifier le bien-fondé de nos hypothèses et de notre démarche. Pour cela nous aurons besoin de tous les concours, et nous reviendrons vers vous pour les obtenir.

Ce n'est pas la seule tâche de l'exercice qui s'ouvre. Nous poursuivons notre réflexion sur le thème « Cinéma et Francophonie », qui a été l'un des thèmes de La Rochelle 2014, afin d'arriver à formuler un certain nombre de propositions que nous ne manquerons pas de vous soumettre.

Avec un tel programme votre participation est indispensable, nous comptons-donc sur vous !

CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA ROCHELLE PAR JANY ROUGER, ELU DES DEUX-SEVRES, REPRESENTANT DE LA FNCC



Il y a des éléments communs au développement culturel dans les territoires ruraux. Ainsi, pour ce qui concerne les équipements, il faut raisonner en termes de maillage au niveau du bassin de vie, en privilégiant les spécificités par commune ou par territoire.

On ne va pas revendiquer une salle de cinéma dans chaque bourg, pas plus qu'une piscine dans chaque commune, il y a bien sûr une répartition que l'on pourrait appeler polycentrique, qu'il faut défendre. On a besoin de la complémentarité entre milieu rural et petites villes et cette politique polycentrique il faut la concevoir à l'échelle globale. On a rappelé l'importance des festivals, c'est un outil privilégié pour le milieu rural qui correspond à la spécificité de ce milieu de vie, il faut bien le concevoir en l'absence de programmation permanente. L'outil majeur c'est l'intercommunalité : construire en coopération un développement culturel, s'appuyer sur tout ce qui est vie associative et en particulier les Associations d'Education Populaire, premiers acteurs culturels dans nos territoires ruraux.

L'ingrédient essentiel pour le développement du cinéma en milieu rural, c'est la mutualisation, qui peut prendre plusieurs formes : celle des salles existantes réunies dans un réseau, (voir l'exemple de Ciné Phare), ou l'itinérance qui permet l'optimisation des coûts. Impossible de négliger la plus-value culturelle (l'éducation à l'image, ciné-débat) qui est aussi une plus-value sociale que n'apportent pas les grandes salles commerciales : évidemment c'est l'événement au village quand il y a une séance de cinéma ! C'est l'outil du vivre ensemble qui doit être privilégié, prétexte à l'animation du territoire. Tout ceci n'est guère envisageable sans le soutien public, tous les élus savent que le cinéma répond à une forte demande sociale et est très important pour la vitalité locale. Le soutien communal peut passer par la mise à disposition de locaux, de personnels... Ne pas hésiter à solliciter des aides financières à d'autres niveaux, départementaux ou régionaux, l'ensemble formalisé par un conventionnement.

Il convient de rester vigilant pour conserver un certain équilibre en milieu rural : l'installation d'un multiplexe sur un territoire peut complètement le déstructurer... Nous avons tous été des spectateurs de ciné-clubs. C'est un outil qui laisse une grande liberté d'organisation : même si les films ont six mois d'ancienneté, ce n'est pas une grande perte d'actualité. Pour conclure, il faut rappeler que la culture est un droit et une nécessité. Ce n'est pas qu'une compétence, c'est une responsabilité qui doit être partagée par tous : la culture fait partie intégrante de la politique (au sens noble du terme) : la politique c'est de la culture et la culture c'est de la politique. Je vous renvoie, sur ces points, au texte d'orientation de la FNCC, qui propose une nouvelle approche des politiques culturelles, pour les personnes, par les territoires. Enfin, je rappellerais que la FNCC tout comme l'AMRF sont à votre service pour réfléchir et aider au développement en milieu rural.

Présentation de la rencontre

Nos rencontres 2015 ont revêtu un caractère un peu particulier. Elles étaient en effet l'occasion d'un échange d'informations entre plusieurs structures qui interviennent dans le cadre du cinéma non-commercial, ou dans celui du cinéma commercial en complément de l'action des exploitants, comme le montre le programme que nous rappelons ci-après. Pour en débattre nous avons fait se rencontrer des élus et des associations intéressés par notre proposition d'expérimentation de séances de cinéma en milieu rural. Les représentants des associations présentes ont cherché à répondre de façon très concrète aux interrogations des participants. La somme des informations fournies est trop importante pour être publiée dans ce seul numéro. Nous en publierons ultérieurement l'intégralité.

Vous trouverez simplement dans cet « En Bref », outre la conclusion de nos travaux rédigée par Jany Rouger élu des Deux-Sèvres, représentant de la FNCC, qui synthétise les deux tables rondes, l'intervention d'ouverture de Marie-Jeanne Béguet, Maire de Civrieux (Ain) et représentante de l'Association des Maires Ruraux, et celle de notre ami et Sénateur honoraire Serge Lagauche, ainsi que la relation d'une expérience qui nous semble exemplaire, « Cinéphare », car elle réunit à la fois l'action de cinéphiles bénévoles et l'action d'exploitants permanents pour animer 45 salles en Bretagne.

L'ouverture de la rencontre a été l'occasion de rappeler les raisons qui ont conduit Territoires et Cinéma à engager cette action. Partant du constat que l'accès au cinéma est très inégalitaire, et que ce sont les territoires ruraux qui sont les moins bien desservis, notre objectif est de remédier à cette situation tout d'abord en informant les maires et des responsables des communautés de communes en milieu rural sur les différentes possibilités prévues pour la diffusion des films, qu'elle soit commerciale ou non commerciale.

Lieu de culture, la salle de cinéma est un moyen de rencontre entre les habitants d'un territoire, donc de lien social, notamment par toutes les activités qui peuvent s'y dérouler dès lors qu'on ne se limite pas à la seule projection. La situation actuelle provient de la nature même de l'exploitation cinématographique qui jusqu'ici exigeait des équipements importants, dont le financement était difficile, voire impossible pour les petites communes. Mais aujourd'hui l'organisation de séances de cinéma dans de petites salles est devenue légale en utilisant un matériel de projection numérique de la meilleure qualité possible, bien sûr, puisqu'il s'agit d'apporter le cinéma là où il n'est plus.

La rencontre de La Rochelle s'est déroulée selon le programme rappelé ci-dessous

10h45 – 11h45 : Table-ronde «Les différentes possibilités de séances avec billetterie CNC»

11h45 – 12h45 : Table-ronde «Les possibilités et la réglementation des séances non commerciales»

12h45 – 13h : synthèse et clôture

La Ville de La Rochelle a été représentée par Arnaud Jaulin et Denis Gougeon, et a ouvert les travaux. Ensuite une brève intervention a permis de re-situer le contexte



de la rencontre. Après l'introduction de Marie-Jeanne Béguet, sont intervenus pour présenter leurs activités, les responsables des associations : → Confédération Nationale des Foyers Ruraux, Mathilde Pousséo et Jean-Jacques Epron → Association Nationale des Cinémas Itinérants, Marlène Perraud et Gilles Menis, → Interfilm, Janine Bertrand, Pierrette Amiot, Marc Buccillat → Fédération Française du Cinéma et de la Vidéo, Marie Cipriani, Allain Ripeau et Jean-Pierre Sellier → Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son, Ken Legargeant, → Groupe CINEMA → Jacques Guénée et Jacques Flammant, et évidemment Territoires et Cinéma, Yves Louchez et Daniel Richard.

Au cours des débats qui ont suivis chaque intervention, sont notamment intervenus : → Françoise Païni pour Kinotayo → Gérard Pancrace commune de St-Trojan → Patrick Boisson pour le Ciné-Club du Crédit Lyonnais → Marie Allard et Philippe Godineau commune de Bernay St-Martin → Christophe Alexis commune de Medis → Céline Recchia Commission culture du Ceser Idf → Jean Paul Wautier commune de Saujon → Hervé Perard commune d'Evry → Loris Paverne commune de Thairé → Aurélie Bernaudeau du Cinéma HG Clouzot → Boris Devaux commune de Nuaille d'Aunis → Michel Baron pour Paris Cadecsis → Elise Mercier pour la Cofacrif → Michel Ferillot pour Territoires et Cinéma Aquitaine et bien évidemment Serge Lagauche. Cette rencontre a également été l'occasion d'une présentation des activités de la Médiatrice du cinéma par ses collaborateurs Isabelle Gérard et Paul Cauchin. Jany Rouger a enfin clôturé la rencontre.

Serge LAGAUCHE

J'étais rapporteur de la loi sur le numérique et j'ai eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous, acteurs du cinéma itinérant, qui rencontraient un problème technique : les constructeurs de projecteurs 2K se sentaient peu concernés par le cinéma itinérant qui représente un faible volume de vente.

Le Parlement, lui, s'était donné comme objectif que tous les points de projection puissent continuer à fonctionner : il fallait résoudre ce problème. Il y a eu très peu de ratés, mais, maintenant nous sommes dans une situation un peu particulière : quand on rencontre le Ministère des Finances on a la sensation qu'il n'est pas du tout à la même heure culturelle que le CNC : le bénévolat il ne connaît pas, le cinéma est un marché et dans un marché il faut des règles et respecter ces règles, TVA, etc...

Ayant fait une étude sur les « multiplexes », j'ai vu le rôle indéniable des élus locaux. Aujourd'hui les crédits sont plutôt en diminution, il faut donc trouver des solutions pour aider les petites salles en les harmonisant avec les normes environnantes. Il faut aussi tenir compte des règlements européens en conservant à la France ses dérogations dans la Culture.

La Culture n'est pas un marché, même s'il y a un marché de la Culture. Beaucoup de professionnels se plaignent de la très forte concurrence qui réduit l'exposition d'un certain nombre de films. Les salles qui veulent les programmer doivent être aidées parce que ça coûte cher.

Marie-Jeanne BEGUET

Je représente le Président Vanick BERBERIAN de l'Association des Maires Ruraux qui contribue largement à la réflexion sur la culture (qui est une des responsabilités et compétences des communes). Rappelons les enjeux à la fois sociétaux et la nécessité de la promotion de la culture, le rôle qu'elle joue dans l'épanouissement des personnes et dans l'équilibre à la fois de la société et des individus.

La culture en milieu rural représente une forte demande et nécessite des réponses adaptées suivant les zones. Les habitants des zones rurales sont en demande au même titre que les habitants des villes, ils veulent une offre culturelle, attractive et de proximité.

Les récentes enquêtes montrent que la demande culturelle arrive juste derrière la demande de service public. L'offre culturelle en milieu rural est plus ou moins développée suivant les communes, déjà par la centralisation dans les zones urbaines des équipements culturels. Une autre question à ne pas négliger est celle de la distance. On peut considérer qu'il est logique de placer tel équipement à tel endroit, mais trop souvent on ne prend pas en compte la distance. Peu à peu une offre culturelle alternative apparaît dans nos territoires portée principalement par le milieu associatif ou par les partenariats avec diverses institutions. On peut citer les musées mobiles, les théâtres et cinémas itinérants, des résidences d'artistes aussi qui se développent dans le milieu rural. Aujourd'hui à l'heure de la recomposition des territoires, on peut s'interroger d'autant plus que l'on voit les crédits diminuer pour la culture.

C'est pour cela qu'il y a un travail à faire auprès des élus, sur la nécessité de la culture : que la culture doit rester un axe majeur dans les compétences des communes rurales et des collectivités. Il nous faut imaginer une politique culturelle qui implique les associations avec des infrastructures qui pourraient être non délocalisables, je pense à tous les festivals remarquables qui arrivent à un tel niveau qu'ils deviennent délocalisables, ce qui montre bien que dans les territoires ruraux on peut avoir un niveau de qualité culturelle aussi élevé que



dans les zones urbaines. Il faut bien comprendre que ce ne sont pas les équipements qui font le travail mais les dynamiques qui se créent. Arrêtons de dire que le numérique a réponse à tout, le numérique sans argent et sans volonté ne change rien.

La question qui se pose c'est la mutualisation des moyens, il faut savoir que depuis le début de la décentralisation, les maires ruraux ont été très favorables aux équipements inter communaux. Aujourd'hui l'idée d'économie qui prédomine fait que devant le montant des frais de fonctionnement on va freiner sur les investissements.

Au niveau de l'Association des Maires Ruraux nous avons développé des partenariats avec la FNCC pour valoriser la recherche d'expériences, mutualiser des initiatives novatrices, il est convenu de favoriser la formation des maires ruraux dans le domaine Culturel. Nous avons développé l'action « Lecture Commune » qui agit sur la valorisation du livre et l'implication des acteurs locaux. Cette action a une dimension nationale et c'est une reconnaissance de l'importance des acteurs engagé dans la diffusion Culturelle dans les communes. Ceci crée un effet de masse, qui donne à l'opération une dimension presque nationale.

Je voudrais pour terminer, rappeler qu'il y a dans la culture un aspect commercial qui est indéniable et nécessaire mais qu'il y a aussi tout ce qui ne relève pas du commercial qui ne peut pas en relever car effectivement non viable, mais qui ne doit pas être non plus abandonné.

UN EXEMPLE EN BRETAGNE : CINEPHARE
L'association Cinéphare est née dans le Finistère et c'est étendu à toute la Bretagne. Cinéphare contribue à l'aménagement culturel du territoire par la mise en réseau des salles de petite et moyenne exploitation.



C'est l'initiative d'un technicien et d'un élu du Conseil Départemental du Finistère qui ont fait circuler la bonne parole en Bretagne. A ce jour il y a 45 salles en exploitation commerciale avec une billetterie CNC, certaines salles ont des statuts différents parmi ces 45 salles, 3 sont municipales et 3 sont des salles privées.

Toutes sont équipées en numérique et fonctionnent avec des DCP, c'est donc une exploitation commerciale normale, les financements proviennent de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Bretagne et évidemment du Conseil Départemental du Finistère pour le Finistère. C'est la structure associative qui coordonne les 45 salles, les animations (invitations des réalisateurs, édition de documents pour les spectateurs...). Chaque association qui gère une salle d'exploitation commerciale reste indépendante.

Ces salles disposent pour les 3/4 d'entre elles, d'un permanent aidé financièrement par les Conseils Généraux, (de l'ordre de 7 700 euros).

Cette volonté d'épauler les bénévoles par des permanents est fortement soutenu par Cinéphare. A partir d'une fréquentation autour de 15 000 spectateurs Cinéphare et le Conseil Régional considèrent que c'est viable et gérable.

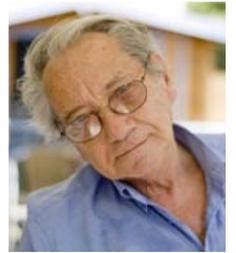
Par ailleurs le Conseil Régional du Finistère investit 150 000 euros dans la diffusion sous forme d'aide à la diffusion du cinéma.

Pour plus de précisions : <http://www.cinephare.com>

DES NOUVELLES DU CINEMA

MICHEL WARREN

C'est l'un des derniers représentants de l'ère Henri Langlois qui vient de disparaître, Michel Warren vient de nous quitter. Il était titulaire d'une des premières cartes d'une brève association des Amis de la Cinémathèque créée au lendemain de la Libération. Mais l'essentiel de son activité de cinéphile a été consacrée à la Cinémathèque de Grenoble et au Festival de courts métrages qu'il a créé et animé durant de longues années. Il était un des amis de Villes et Cinémas, il avait participé à plusieurs de nos rencontres et nous avons organisé à Grenoble avec lui une rencontre sur le thème « Education Populaire et Cinéma ».



A Versailles...

La CDEC des Yvelines vient de donner son accord pour confier l'exploitation du nouveau complexe cinématographique de Versailles au groupe CGR. La Ville met à disposition de CGR Cinémas dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour une durée de 70 ans... L'opérateur CGR Cinémas versera à la Ville une redevance mensuelle de 7000 euros environ. A l'issue de cette période (fin 2086), le complexe de l'avenue de l'Europe deviendra propriété de la ville. Cette occupation est liée à la condition expresse que l'opérateur CGR Cinémas procède à l'acquisition, à la restauration et à l'exploitation du cinéma le Cyrano.

...Mais aussi à Chalon-sur-Saône

La CDEC de Saône et Loire autorise la création par « Mégarama » d'un multiplexe de 12 salles ce qui portera la présence du groupe « Mégarama » sur 21 écrans dans la ville de Chalon sur Saône, en comptant les 5 écrans des « 5 Nef » et les 4 écrans de l'« Ariel ». Après une rénovation des « 5 Nef » cet établissement sera repositionné sur « l'art et essai »

Les vieux démons de la censure...

L'association « Promouvoir » a obtenu l'interdiction de film « love » de Gaspar Noé aux moins de 18 ans. L'association soutient que le visa d'exploitation a été donné au terme d'une procédure irrégulière... L'ARP s'est insurgé contre la décision du tribunal administratif de Paris. L'ARP organisera un débat sur ce sujet lors de ses prochaines rencontres cinématographiques à Dijon du 22 au 24 Octobre. Il est maintenant clair que le rôle de l'association « Promouvoir » est de promouvoir la censure !

Nouveau standard pour les DCP ?

Le standard actuel des DCP, le MXF interop, n'existe qu'à titre provisoire. Le format définitif que doivent adopter les fichiers numériques de longs-métrages est le DCP SMPTE. Passer de l'Interop au DCP SMPTE n'est pas une petite affaire : pour tout savoir rendez-vous sur le site « Manice » : <http://www.manice.org/>

Le « hors film » en salle durant l'année 2014

On les appelaient « contenus alternatifs » ou « hors film » on parle maintenant des « programmes de cinéma événementiel ». Une étude réalisée dans huit pays confirme la nette avance du Royaume Uni sur la France. Le cinéma événementiel a généré l'an dernier en Grande-Bretagne et en Irlande 3% des recettes totales des salles contre 1,2% en France. On constate aussi l'émergence de nouveaux types de contenus alternatifs venant concurrencer le succès des opéras.

On reparle du Méliès à Montreuil

Pour annoncer son ouverture le 19 août dernier avec 6 salles, une bibliothèque, un espace dédié au jeune public, des espaces pour faire de la formation, des expositions...sans oublier un ciné-café. Prévu pour programmer aussi bien de l'art et essai que des films populaires l'objectif affiché est de 250 000 entrées la première année.

Et le « Cinéma des cinéastes » se rénove
Début Septembre la grande salle du « Cinéma des cinéastes » accueille les spectateurs avec un nouvel écran, une nouvelle moquette et des fauteuils restaurés.



Le système de soutien « l'Agrément » en voie d'être modifié

La commission d'agrément du CNC par qui passe toute décision de soutien financier à la production travaille avec un "barème" mis au point en 1999. Le CNC a confié à Alain Sussfeld (directeur général d'UGC) une refonte du système qui devrait mieux prendre en compte les évolutions technologiques.

Nomination au CNC Julien Neutres nouveau directeur de la création, des territoires et des publics. Il remplace Anne Cochard avec qui nous avons eu le plaisir de travailler en bonne entente.

Un nouveau Bureau de la SRF (depuis Juin 2015) Le nouveau conseil d'administration a élu Catherine Corsini Céline Sciamma et Pierre Salvadori coprésidents de la SRF

Et le nouveau Bureau de l'ARP (depuis Juillet 2015) Les nouveaux coprésidents sont Dante Desarthe et Eric Lartigau.

Tous en photos de gauche à droite

